

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
AGENCE GENERALE  
DE RECRUTEMENT DE L'ETAT

-----  
DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

Ouagadougou, le

22 MAI 2025

N° 25-00560 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

-----  
COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture par arrêté n° 2025-0553/MFPTPS/SG/AGRE/DOC du 26/03/2025 d'un concours direct de recrutement d'un (01) élève **Inspecteur du Travail**, à former à l'**Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM)**, au profit des personnes vivant avec un **handicap visuel**, pour le compte des Ministères et Institutions, dans le centre unique de Ouagadougou, **session de 2025**.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les personnes des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgées de dix-huit (18) ans au moins et de trente-sept (37) ans au plus au 31 décembre 2025, titulaires de la **Licence** et de la **carte d'invalidité à jour** à la date de clôture des inscriptions à ce concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Nonobstant la condition du diplôme de licence ci-dessus, les candidats titulaires du diplôme de maîtrise dans les filières ne délivrant pas de licence peuvent postuler avec la maîtrise, à titre exceptionnel.

Les personnes déjà intégrées dans la Fonction Publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours, ayant subi l'enrôlement biométrique pour l'intégration à la fonction publique ou déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- INSCRIPTION SUR LA PLATEFORME

Les candidatures sont reçues exclusivement sur la plateforme d'inscription en ligne **e-concours**, à l'adresse [www.econcours.gov.bf](http://www.econcours.gov.bf) ou par téléchargement de la version mobile Android de l'application **eConcoursBF** (disponible sur le site [www.econcours.gov.bf](http://www.econcours.gov.bf)), du **23 mai 2025 à 00h 00mn au 01 juin 2025 à 23h 59mn**.

## **C- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée par le candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone et le centre de composition ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport en cours de validité ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée de la carte d'invalidité à jour à la date de clôture des inscriptions indiquant que l'intéressé est atteint du handicap sus cité, délivrée par le Ministère l'Action Humanitaire et de la Solidarité Nationale.

Les attestations d'invalidité et les bordereaux de dépôt de demande de la carte d'invalidité ne sont pas acceptés.

Tout dossier incomplet ou non conforme sera rejeté.

Les candidats sont déclarés admissibles par ordre de mérite.

Les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques à :

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat ;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique.

Toutefois, l'admission ne sera définitive qu'après la validation de leurs dossiers physiques, dans la limite du nombre de postes à pourvoir et sous réserve d'un contrôle approfondi.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires.

## **D- ADMINISTRATION DES EPREUVES**

Les candidats composent dans le centre unique de Ouagadougou. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation **du récépissé physique, de la carte d'invalidité à jour et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport ayant servi à l'inscription.**

L'épreuve consiste en un test de niveau et un test psychotechnique, administrée sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM) sur table.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de la CNIB ou du passeport ne sont pas acceptées.

Le candidat admis subit une formation à l'issue de laquelle, il est intégré dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire.

La durée de la formation est d'au moins **vingt-quatre (24) mois.**

***Tout candidat admis qui ne se serait pas présenté à l'école de formation quinze (15) jours après la date de la rentrée sera déclaré défaillant et remplacé par un candidat de la liste d'attente, suivant le classement par ordre de mérite.***

L'appel des candidats est fixé à **06h30mn** le jour de l'administration de l'épreuve.  
Les date et lieux du déroulement de l'épreuve seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire Général



**Suanyaba Rodrigue OBOULBIGA**  
*Chevalier de l'Ordre du Mérite de  
l'Administration et du Travail*

The image shows a handwritten signature in blue ink that overlaps a circular official stamp. The stamp contains the text 'Ministère de l'Administration Publique, du Travail et de la Protection Sociale' and 'Secrétaire Général'. The signature is written over the stamp, and the text below it identifies the signatory as Suanyaba Rodrigue OBOULBIGA, Chevalier de l'Ordre du Mérite de l'Administration et du Travail.